



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 18

Votants : 23

Date de la convocation : 22 avril 2025

**Delib20250402**

**Séance du  
28 avril 2025**

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### **Présents :**

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### **Pouvoirs :**

M. Pierre JUNQUA à M. Jean-Marie GUILLEMIN  
M. Laurent EUDE à M. Hervé ROSE  
M. Francis MÉNARD à Mme Sophie OBLIN-POMMIER  
Mme Ymen FARHAT à Mme Isabelle GERME  
M. Jérôme PIERRE à M. Didier LIZORET.

### **Absent excusé :**

M. Florent ANDRÉ.

### **Secrétaire :**

M. Hervé ROSE, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Delib20250402****OBJET : Convention de partenariat entre la Ville de Caen et la Commune de Cormelles le Royal dans le cadre de la programmation "Eclat(s) de rue"**

La ville de Caen organise Eclat(s) de rue, la saison des arts de la rue, qui comprend des chantiers artistiques (résidences de création) et une programmation d'une trentaine de compagnies dans l'espace public à Caen :

- la ville de Caen souhaite accompagner des collectivités de la Communauté Urbaine Caen la mer dans leur volonté de développer une programmation de spectacles vivants dans l'espace public, en s'appuyant sur l'expertise et les ressources d'Eclat(s) de rue en termes de programmation, agissant ainsi comme facilitateur pour une gestion raisonnée, tant en termes économique que de développement durable.
- ce partenariat permet ainsi aux collectivités partenaires de bénéficier d'une programmation de qualité, avec un coût de cession négocié et des déplacements mutualisés.
- ce partenariat s'inscrit dans la durée, avec une perspective évolutive et à plusieurs entrées : développement de la programmation pour inscrire durablement un évènement dans l'espace public de la collectivité partenaire, mais aussi éventuellement un apport en termes d'accompagnement à la création pour des projets accueillis en chantiers artistiques à Caen, ou coproduits par la ville de Caen (accueil en chantiers artistiques – entrée en coproduction – accueil d'étapes de travail...).

La convention fixe les modalités de partenariat entre la ville de Caen, Eclat(s) de rue et la Commune de Cormelles le Royal, dans le cadre d'une programmation de spectacles en espace public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la ville de Caen dans le cadre de la programmation "Eclat(s) de rue, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 30 avril 2025

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN